

301000

VILLE DE DINANT
Plan particulier d'aménagement
modificatif

AVIS D'ENQUETE

Le collège des bourgmestre et échevins, conformément aux dispositions de la loi du 29 mars 1962, organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, modifiée par les lois des 22 avril et 22 décembre 1970 :

Vu l'arrêté du 14 mai 1984 de l'Exécutif régional wallon, portant codification des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire et applicable à la Région wallonne ;

Informe la population que le conseil communal, en séance du 6 février 1987, a approuvé provisoirement le plan particulier d'aménagement n° 5/A, modifiant le P.P.A n° 5 dit « Sports Nautiques », au lieu-dit « Anciennes Brasseries de Dinant ».

Le plan et ses annexes peuvent être consultés à l'hôtel de ville — Bureau des travaux, du lundi 9 février au jeudi 12 mars 1987.

Les réclamations et observations éventuelles devront être adressées par écrit au collège échevinal, pour le jeudi 12 mars 1987 au plus tard.

Par le Collège,
le secrétaire,
R. TASSEROUL.
Le bourgmestre,
E. WAUTHY.

VA

14.2.87

361038